

DOSSIER



PATRIMOINE ET PERIMETRES SCOLAIRES : PREPARER L'AVENIR

13 octobre 2026

REFONDRE NOTRE ORGANISATION SCOLAIRE POUR PRÉPARER L'AVENIR DE QUETIGNY

L'école occupe une place particulière dans la vie de Quetigny. Elle est un lieu d'apprentissage, d'émancipation et d'égalité des chances, mais aussi un lieu de vie auquel chacune et chacun peut être profondément attaché. C'est pourquoi la décision de faire évoluer notre organisation scolaire est mûrement réfléchie.

Nous savons que cette réforme aura une résonance particulière pour beaucoup d'habitants. Nos écoles font partie de l'histoire de notre Commune. Des générations d'enfants y ont appris à lire, à compter, à grandir et à se construire. Des parents et des grands-parents y ont accompagné leurs enfants. Derrière des bâtiments et des classes, il y a donc des souvenirs, des rencontres et une part de notre histoire collective. Nous savons également que cette réorganisation entraînera des changements concrets pour certaines familles, pour les enfants comme pour les équipes éducatives. Nous les accompagnerons avec attention.



Mais notre responsabilité d'élus est aussi de regarder lucidement la réalité et de préparer l'avenir.

Depuis trois ans, la Ville mène un travail approfondi sur l'évolution démographique de Quetigny, les effectifs scolaires, l'occupation et l'état de nos bâtiments ainsi que leurs possibilités d'évolution. Cette analyse a été conduite avec l'accompagnement de professionnels, notamment un programmiste architecte. Cette réflexion a été conduite en lien avec les services de l'Éducation Nationale, dans le cadre des compétences de chacun. **Nous avons étudié les différentes hypothèses avant d'arrêter notre décision de transférer à la rentrée 2027 les élèves de l'école maternelle Nelson-Mandela et ceux de l'école élémentaire les Cèdres au sein des 3 autres groupes scolaires.**

Entre 2016 et 2026, nos écoles maternelles et élémentaires ont perdu 25 % de leurs élèves. Cette baisse est désormais suffisamment importante pour que nous ne puissions plus considérer qu'il s'agit d'une situation passagère.

Cette évolution démographique n'est d'ailleurs pas propre à Quetigny. La Côte-d'Or connaît elle aussi une baisse importante et durable du nombre de naissances : le département comptait 5 378 naissances en 2016, contre 4 239 en 2025, soit une diminution de plus de 21 %. Le rectorat constate parallèlement une baisse continue des effectifs du premier degré, liée à la baisse de la natalité observée depuis 2010 et accentuée après 2021. **À la rentrée 2026, les effectifs du premier degré de l'académie de Dijon avaient ainsi diminué de 3 510 élèves en un an.**

Face à cette évolution démographique, la Ville n'est pas restée inactive. Depuis plusieurs années, nous avons au contraire fait le choix d'investir pour renforcer l'attractivité de Quetigny et donner envie à de nouvelles familles de s'y installer et d'y vivre. Sous le précédent mandat, près de 450 logements ont ainsi été construits, permettant notamment d'accueillir de nouveaux habitants. Nous avons également engagé la rénovation et la modernisation

de nombreux équipements publics, afin de maintenir un cadre de vie de qualité, ainsi que la création d'une grande crèche, pour répondre aux besoins des jeunes familles et favoriser l'accueil des tout-petits. Malgré ces actions, la Ville n'a pas réussi à infléchir cette tendance à la baisse du nombre de naissances et d'enfants scolarisés. Cette tendance structurelle et durable est observée partout en France. C'est pourquoi nous devons aujourd'hui adapter notre organisation scolaire à cette nouvelle réalité, tout en continuant à investir pour préparer l'avenir de notre ville.

Notre responsabilité est dès lors de ne pas attendre que la situation nous impose des décisions dans l'urgence. Maintenir cinq groupes scolaires avec des effectifs en diminution conduirait progressivement à avoir des établissements sous-occupés, davantage de classes à plusieurs niveaux et des écoles fragilisées dans leur fonctionnement pédagogique. Cela limiterait également notre capacité à entretenir, rénover et adapter nos bâtiments scolaires.

Nous faisons donc le choix d'anticiper plutôt que de subir.

Il s'agit de repenser l'organisation scolaire de Quetigny pour les années à venir.

Cette réorganisation doit nous permettre de **préserver le nombre de classes à l'échelle communale, de mieux équilibrer les effectifs, de rapprocher les fratries et de concentrer nos moyens sur les écoles qui accueilleront durablement les enfants**. Elle nous permettra aussi d'engager d'importants **travaux de rénovation énergétique, d'améliorer le confort des élèves et des personnels face aux épisodes répétés de chaleurs caniculaires, de renforcer les espaces périscolaires et de créer un centre de loisirs dédié aux 3-11 ans**.

C'est un choix assumé afin de ne pas fragiliser demain l'ensemble de notre service public scolaire.

Nous ne tournons pas la page des sites Nelson-Mandela et Cèdres : nous voulons leur donner une nouvelle vie. La Ville conservera la maîtrise de ces deux bâtiments et travaille déjà à des projets qui pourront répondre aux besoins des habitants et du territoire, en lien avec les acteurs locaux et des associations. Ces lieux continueront ainsi à être utiles à la population, avec de nouvelles fonctions et de nouveaux usages.

Le principe de la réorganisation doit maintenant ouvrir un important travail de concertation avec les familles, les enseignants, les personnels et les habitants : travaux dans les écoles, sécurité des déplacements, cheminements piétons et cyclables, accompagnement des enfants.

Notre objectif est d'avoir des écoles vivantes, accueillantes, adaptées aux enfants d'aujourd'hui, aux réalités du changement climatique et capables de répondre aux besoins de demain.

Les prochaines années seront des années de transformation du service public scolaire avec la promesse d'écoles mieux adaptées, plus performantes énergétiquement et davantage en adéquation avec les besoins futurs de la Commune.

C'est le sens de cette décision : préserver la qualité de notre école publique, investir dans son avenir et continuer à faire de Quetigny une ville où chaque enfant peut grandir et apprendre dans les meilleures conditions possibles.

Isabelle PASTEUR

Maire de Quetigny

Vice-Présidente à Dijon Métropole



SOMMAIRE

DOSSIER DE PRESSE



01

POURQUOI UNE
REORGANISATION ? P.5

02

LES CONSTATS P.6

03

LES OBJECTIFS POURSUIVIS
PAR LA REFORME P.9

04

CE QUI VA CHANGER
CONCRETEMENT P.11

05

CONCERTATION P.17

06

PREPARER LA RENTREE
2027/2028 P.19

07

FAQ P.20

CONCLUSION P.26

ANNEXES P.28

01. POURQUOI UNE RÉORGANISATION ?

La Ville de Quetigny prépare chaque année avec soin et stratégie la rentrée scolaire. Elle suit statistiquement les effectifs prévus et réels dans les écoles, année par année et propose une organisation générale, appelée sectorisation, qui veille à créer un environnement favorable à l'épanouissement et à l'apprentissage.

Depuis 3 ans la Ville de Quetigny mène un diagnostic approfondi sur l'évolution de la démographie, des effectifs scolaires et de l'état de son patrimoine scolaire.

Le diagnostic établi conduit la Municipalité à revoir son maillage scolaire, **à renforcer les 3 groupes scolaires de la Ville (les Aiguisons, les Huches François-Mitterrand, Fontaine-aux-Jardins) et à proposer à l'Éducation Nationale et au Préfet le transfert des élèves des écoles des Cèdres et de Nelson-Mandela.**

Pour faire des choix utiles à moyen et à long terme pour ses habitants et anticiper les rentrées suivantes la Ville de Quetigny a analysé :

-  Les mouvements de sa population,
-  La projection des effectifs scolaires,
-  Le taux d'occupation actuel de ses écoles et la capacité d'accueil après réforme des périmètres scolaires,
-  La localisation des écoles au sein des différents quartiers, la densité de population de ces quartiers et les temps de trajets
-  L'évolution et les travaux possibles pour améliorer le confort été/hiver et le coût de ces travaux

Rénover, agrandir ou réhabiliter une école n'est pas une décision anodine. C'est la question de l'intérêt général qui prime.

Ne rien faire aujourd'hui reviendrait à prendre le risque de voir, dans les prochaines années, les effectifs continuer à diminuer, les classes fermer progressivement et plusieurs de nos écoles fonctionner avec des effectifs insuffisants et des locaux partiellement occupés. Ce scénario fragiliserait non seulement les écoles concernées, mais, à terme, l'ensemble de notre organisation scolaire.

02. LES CONSTATS

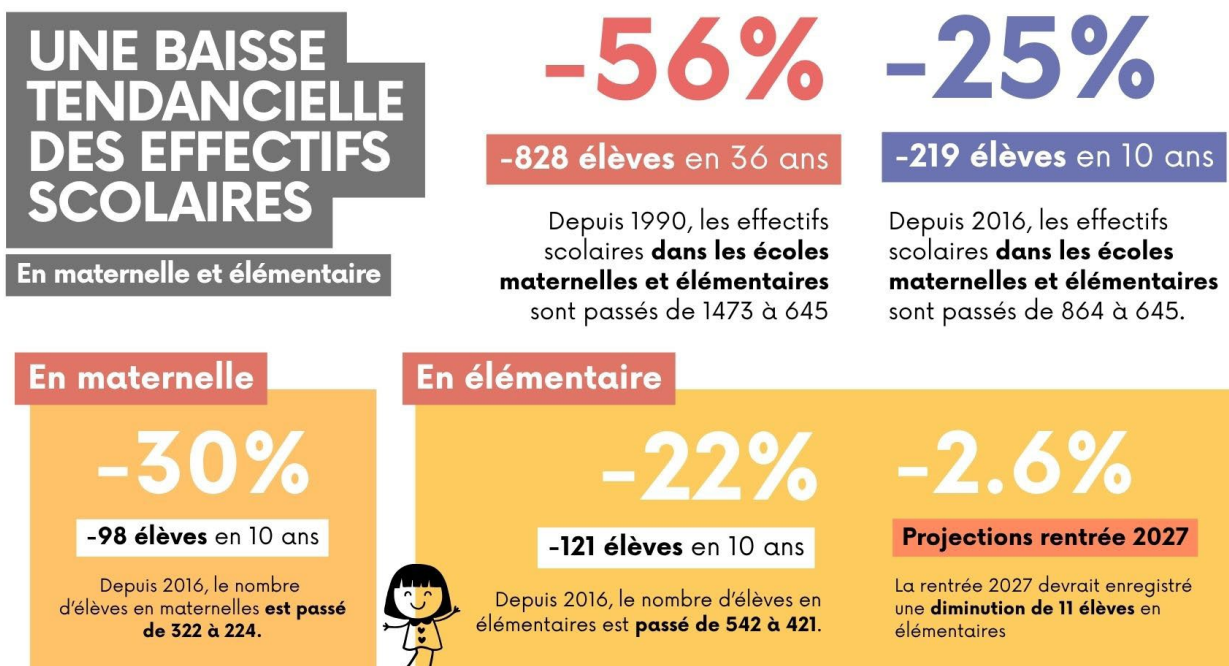
Une transformation démographique de la population de Quetigny.

☀ **Une baisse et un vieillissement de la population.** Quetigny compte 8 971 habitants en 2023, contre 9 557 en 2017 soit -6 % de population à Quetigny entre 2017 et 2023.¹ La baisse de population à Quetigny s'accompagne surtout d'une transformation de sa structure démographique : les moins de 15 ans sont passés de 1 700 en 2017 à 1 398 en 2023, tandis que les 65 ans et plus sont passés de 1 593 à 2 151.

☀ **Une baisse des naissances.** À Quetigny, le nombre de naissances est passé de 101 en 2014 à 75 en 2023, soit une baisse de 26 %. La baisse du nombre d'enfants n'est pas propre à Quetigny : elle s'inscrit dans une évolution démographique nationale. En France, le nombre de naissances a diminué de 24 % depuis 2010.

☀ **Un desserrement des ménages.** À Quetigny, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,25 en 2017 à 2,12 en 2023. Les logements ne correspondent plus mécaniquement au même nombre d'habitants : le nombre de ménages continue d'augmenter alors que leur taille moyenne diminue.

Une baisse tendancielle des effectifs scolaires.



¹ Source insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-21515>

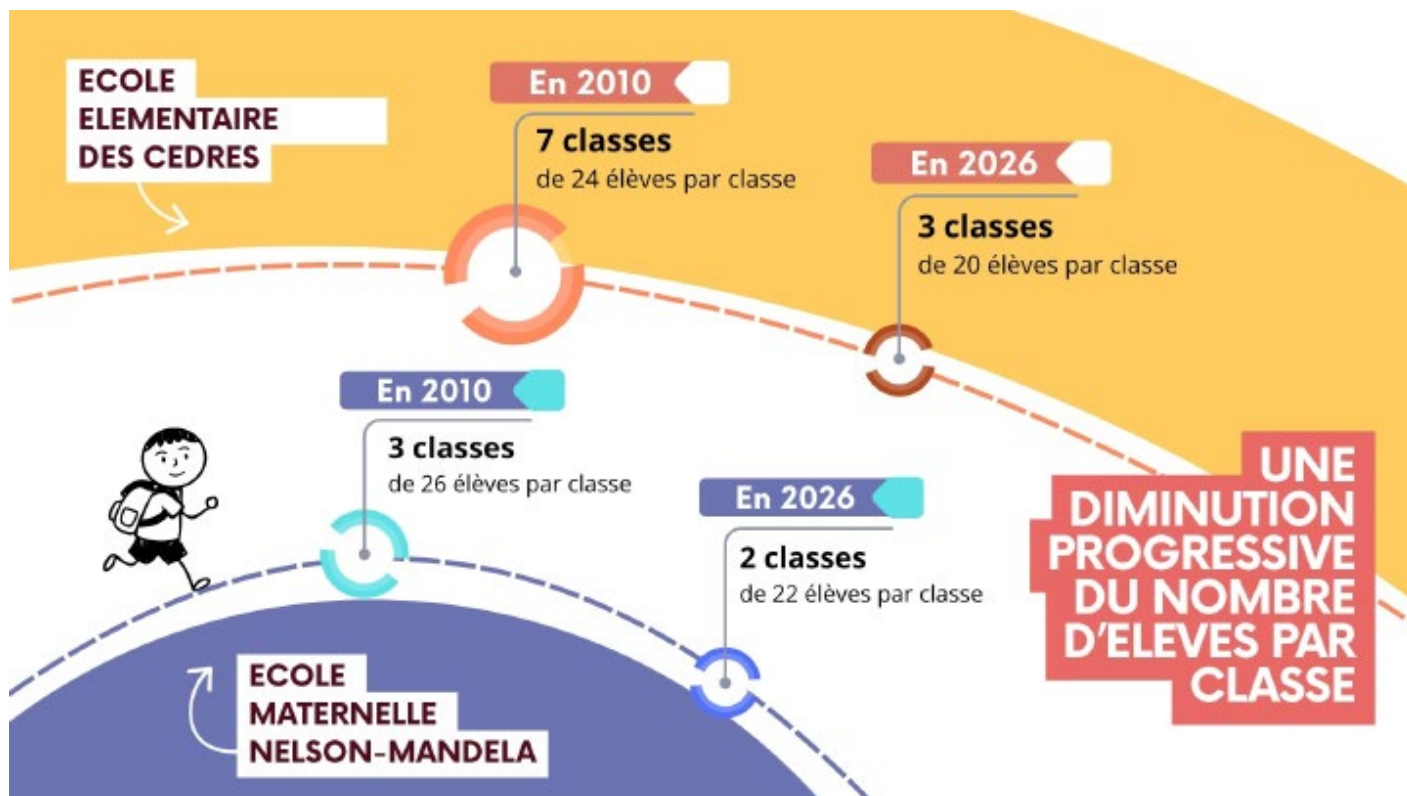
² Source : état de naissance – Etat Civil de Quetigny

³ Source insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-21515>

Des fermetures de classes successives.

☀ **Une décision qui relève de l'Éducation Nationale.** La fermeture d'une classe relève du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) car elle concerne l'affectation des postes d'enseignants, compétence de l'État ; la Commune, elle, est responsable des locaux et du fonctionnement matériel de l'école.

☀ **Une diminution progressive du nombre d'élèves par classe.**



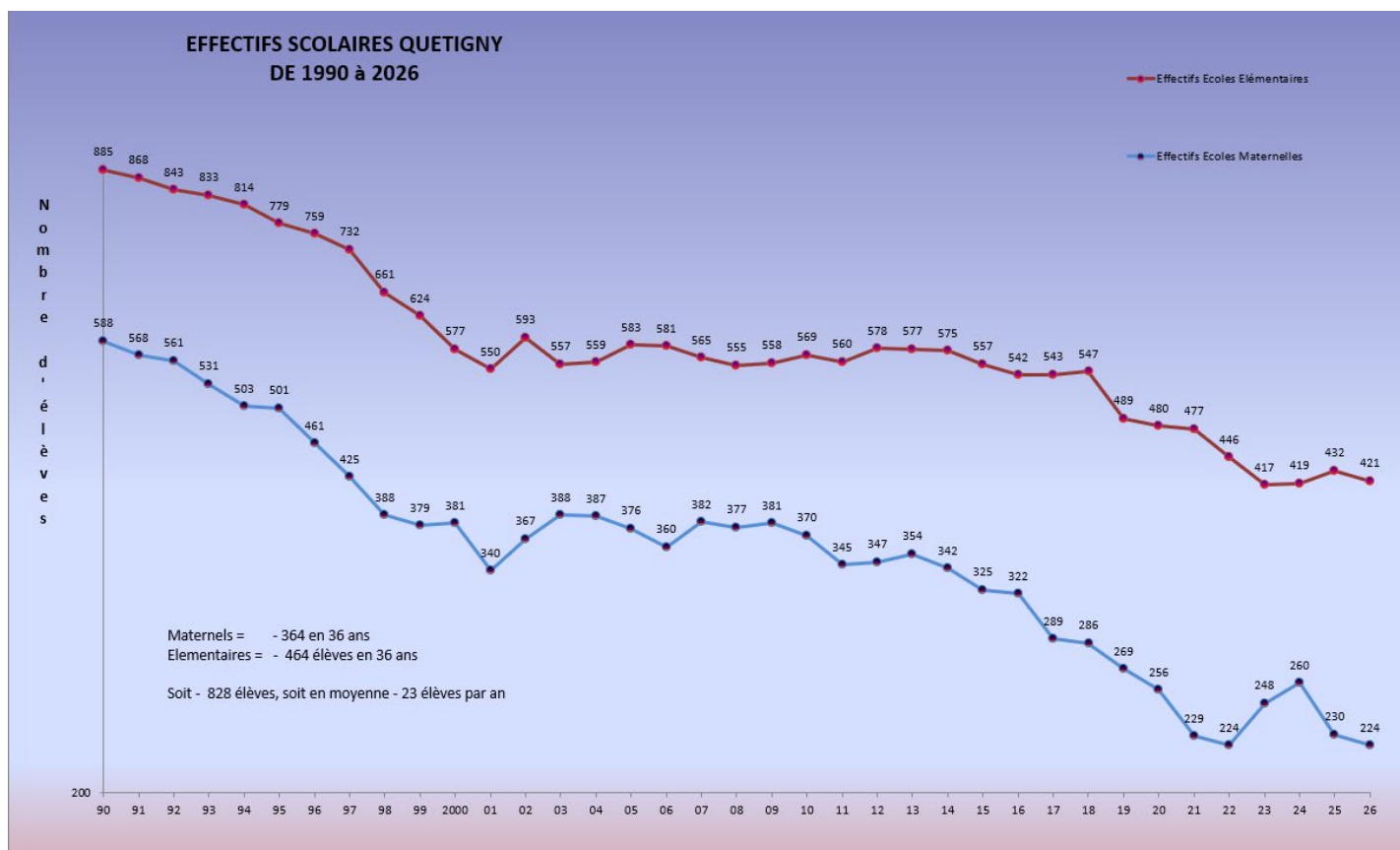
☀ **Depuis 30 ans, 5 classes fermées à l'école des Cèdres et à l'école Nelson-Mandela.** À la rentrée 2026, l'école des Cèdres compte 3 classes pour 60 élèves et l'école Nelson-Mandela compte 2 classes pour 41 élèves. Le faible nombre de classe implique de facto des classes à niveaux multiples. Par ailleurs, l'isolement professionnel est un réel enjeu, fragilisant ainsi la stabilité des écoles et réduisant ainsi les heures de décharges accordées aux Directeurs.trices des écoles et in fine amoindissant les projets d'écoles.

☀ **La projection pour la rentrée 2027 :** seulement 8 entrées en CP à l'école des Cèdres. 18 élèves / classe faisant craindre une nouvelle fermeture de classe aux Cèdres à la rentrée 2027 et des classes à 3 niveaux.

Un faible taux d'occupation des écoles des Cèdres et de Nelson-Mandela, un patrimoine vieillissant et énergivore.

- ☀ A l'école des Cèdres: 7 salles de classes pour **3 occupées**.
- ☀ Durant la canicule, le bâtiment de l'école des Cèdres a montré ses limites avec 34°C à l'étage malgré l'ombre des arbres, contre 30 à 31°C maximum dans les autres écoles.
- ☀ Les coûts de fonctionnement représentent 3940€/an/élève.
- ☀ A l'école Nelson-Mandela : 3 salles de classes pour 2 occupées.
- ☀ **Les coûts de fonctionnement représentent 3570€/an/élève**, contre 2 500€/an/élève aux Huches François-Mitterrand et à Fontaine-Aux-Jardins et 1 930€/an/élève aux Aiguisons.

⁴ Fluides, personnel périscolaire et de restauration, ménage, entretien technique des bâtiments



3 groupes scolaires complets en capacité d'accueillir la totalité des effectifs

Aujourd'hui, le patrimoine scolaire actuel est calibré pour 1 100 élèves, en permettant des salles d'activités pédagogiques innovantes.

Demain, l'organisation des sites scolaires permettra d'accueillir 775 élèves, pour une réalité à cette rentrée 2026 de 645 (Toute Petite Section et ULIS comprises).

Les Huches-François Mitterrand offrent 11 salles de classes, pour 6 à ce jour occupées. Des salles d'activités, nécessaires pour des pédagogies nouvelles, seront conservées après les travaux, avec 7 classes selon les prévisions d'effectifs.

Les Aiguisons offrent à ce jour 7 salles, pour 6 classes, ULIS comprise. Après travaux, ce seront 10 salles qui accueilleront les élèves.

L'école des Cèdres et l'école Nelson-Mandela avec respectivement 785m² et 934m² ne permettaient pas d'accueillir un groupe scolaire complet (maternelle et élémentaire).

03. LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA RÉFORME

Adapter l'offre scolaire à la réalité démographique.

L'objectif est de rapprocher le nombre de classes et de bâtiments des besoins réels et prévisibles sur les années à venir.

Il s'agit d'éviter une dispersion des élèves dans un nombre trop important de sites et de permettre aux écoles conservées de disposer d'effectifs suffisamment équilibrés.

Anticiper et contrer des futures fermetures de classes.

Sectoriser permet de proposer une organisation générale qui équilibre les effectifs au sein des différentes écoles et permet d'éviter les fermetures de classes dans les prochaines années.

Notre objectif est de préserver le nombre de classes à l'échelle communale et de ne pas augmenter les effectifs par classe.

Garantir de meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage et assurer une équité pour tous les élèves.

La réorganisation permettra de concentrer les moyens humains, techniques et financiers sur les établissements qui continueront à accueillir les enfants.

Les écoles conservées pourront ainsi bénéficier d'un programme d'amélioration et de modernisation plus ambitieux.

S'adapter au changement climatique et concentrer les investissements sur des bâtiments scolaires durables et performants.

Les groupes scolaires Les *Aiguisons* et les *Huches François Mitterrand* feront l'objet d'importants travaux de rénovation thermique à partir de 2027. Les travaux feront l'objet de concertation avec la communauté éducative. Le groupe scolaire *Fontaine-aux-Jardins* sera rénové sous le prochain mandat.

La Ville investit ainsi dans la transition énergétique de son patrimoine scolaire afin de réduire les consommations énergétiques et adapter les écoles au changement climatique (confort été/hiver).

Garantir une plus grande mixité sociale.

Repenser les périmètres scolaires, ce n'est pas seulement répartir différemment les élèves en fonction des effectifs. C'est aussi veiller à ce que chaque école accueille une diversité de familles et de situations sociales.

Les données disponibles pour les écoles élémentaires de Quetigny montrent aujourd'hui des écarts de composition sociale entre les établissements.

La refonte des périmètres constitue donc une occasion de mieux répartir les élèves entre les trois groupes scolaires appelés à accueillir durablement les enfants de Quetigny. L'objectif est de réduire les écarts de composition sociale entre établissements et de faire de la sectorisation un outil supplémentaire d'égalité des chances et de cohésion entre les quartiers.

Soutenir les projets éducatifs des écoles et de leur direction.

Regrouper, c'est aussi renforcer : avec une école de taille plus importante, la direction dispose de meilleures conditions de décharge et donc de davantage de temps pour faire vivre le projet éducatif, accompagner les enseignants et développer les partenariats.

Pour 2 ou 3 classes par école : 12 jours par an de décharge d'heures d'enseignements pour la direction, à raison d'au moins 1 jour par mois : situation actuelle aux *Cèdres* et à *Mandela*.

Pour 6 à 8 classes, le tiers de décharge correspond à une journée hebdomadaire, soit 36 jours/an : situation dans les futurs 3 groupes scolaires.

Préserver les fratries.

La réforme des périmètres scolaires envisagée et le renforcement des 3 groupes scolaires complets, permettront aux fratries d'être dans les mêmes établissements, évitant ainsi aux parents d'emmener leurs enfants dans des écoles différentes.

Conforter des groupes scolaires en centralité et sécuriser les trajets.

La réforme des périmètres vise à garantir une accessibilité pédestre ou cyclable. Les grands axes disposent d'ores et déjà de cheminements doux. La sécurisation des trajets et des abords d'écoles seront renforcés en concertation avec les parents d'élèves. Les rues à proximité immédiate des groupes scolaires seront, dans la mesure des contraintes techniques à l'étude, transformées en « rue aux enfants ».

Améliorer l'accueil périscolaire et accroître notre accueil extrascolaire en créant un centre de loisirs dédié.

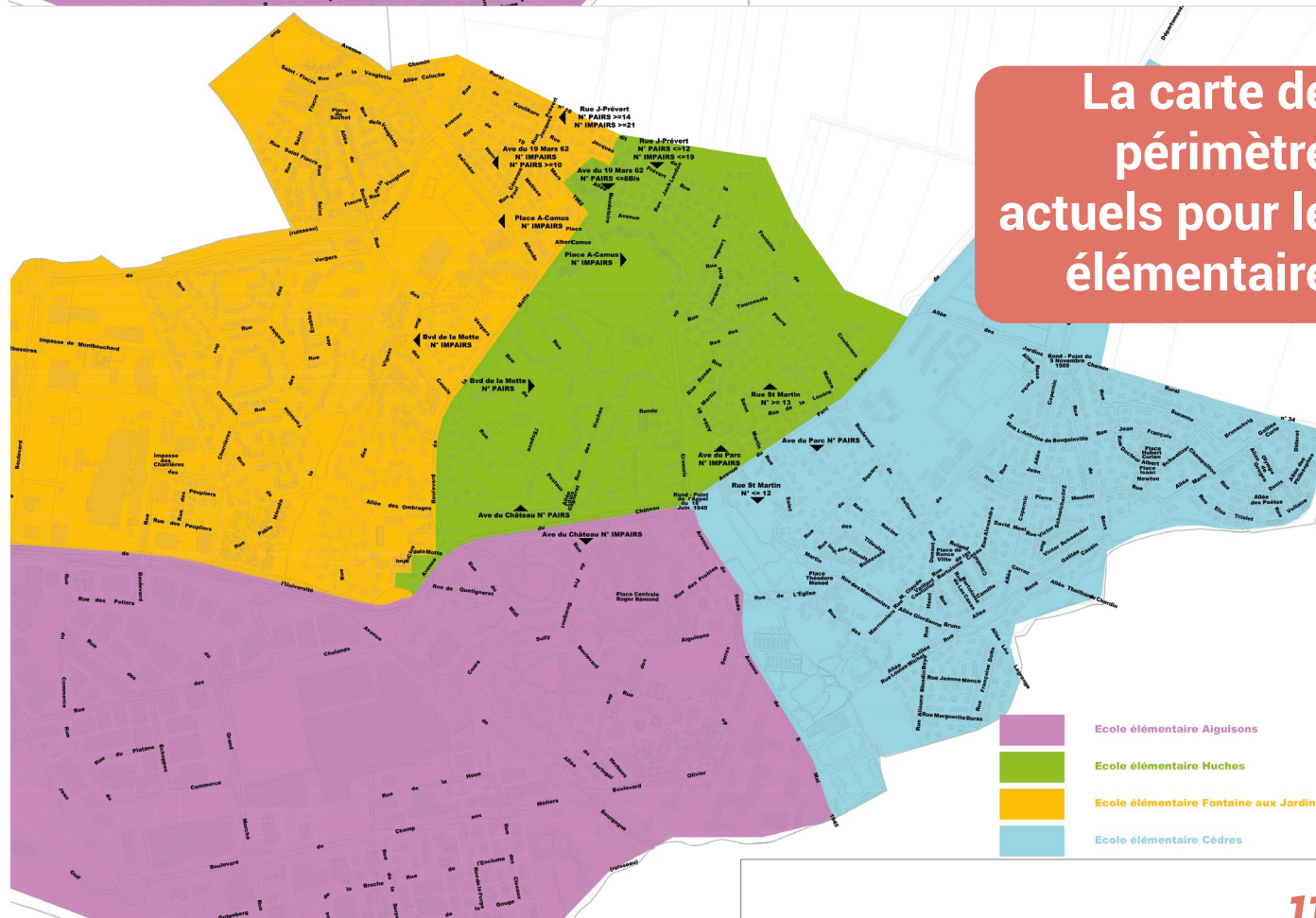
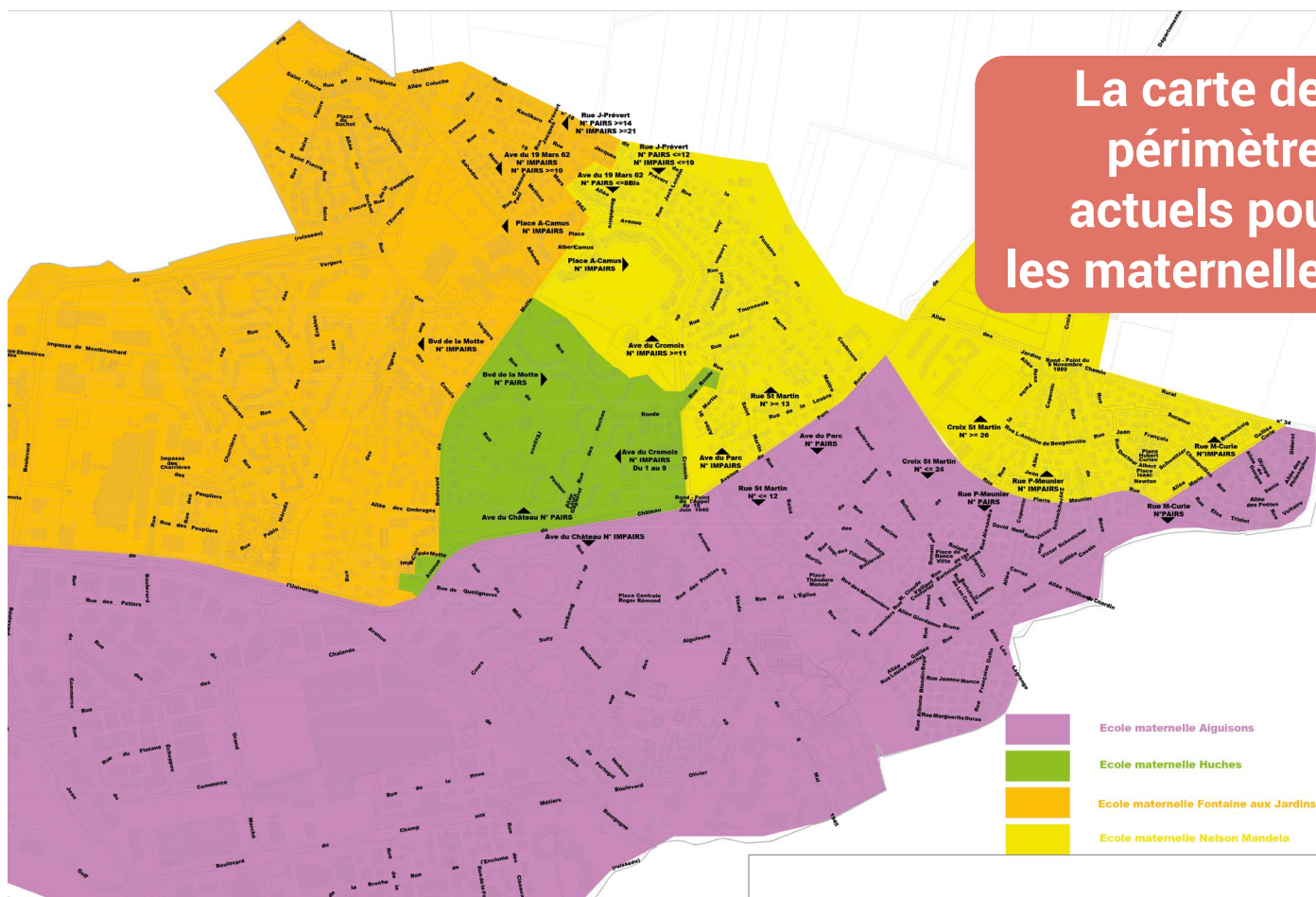
Demain, l'école des Aiguisons disposera de 3 salles de périscolaires/animations. Aujourd'hui le périscolaire se fait dans la salle de restauration scolaire.

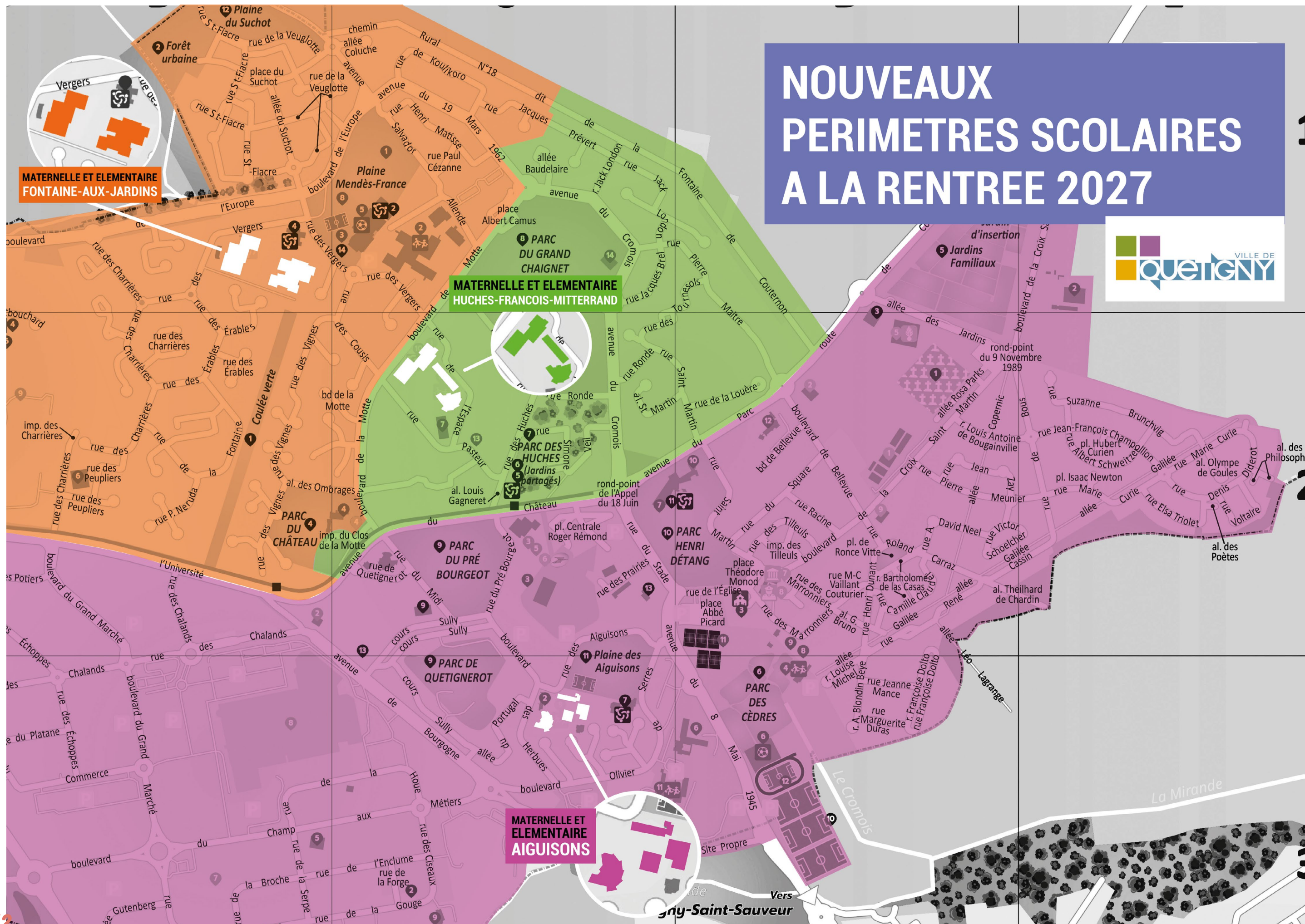
L'accueil de loisirs municipal est aujourd'hui le seul accueil de loisirs de la commune et voit sa fréquentation fortement augmentée. Aujourd'hui le partage des locaux avec l'Éducation Nationale nécessite des aménagements permanents. La rénovation des bâtiments scolaires du groupe scolaire *Les Huches François Mitterrand* s'accompagnera de la création d'un accueil de loisirs pour les 3 – 11 ans avec des espaces séparés et adaptés.

Il s'agit de redessiner l'organisation scolaire de la Commune pour les prochaines années, tout en investissant dans les écoles qui accueilleront demain les enfants de la Commune.

04. Ce qui va changer concrètement

Les Cartes des périmètres scolaires avant/après





La Projection du nombre d'élèves par groupes scolaires à la rentrée 2027

- ☀ **L'Ecole des Aiguisons maternelle** : 101 élèves (dont 12 élèves issus de l'école *Nelson Mandela*).
- ☀ **L'Ecole des Huches François-Mitterrand maternelle** : 70 élèves (dont 28 élèves issus de l'école *Nelson-Mandela*).
- ☀ **L'Ecole Fontaine-aux-Jardins maternelle** : inchangé.
- ☀ **L'Ecole des Aiguisons élémentaire** : 158 élèves (dont 53 élèves issus de l'école des *Cèdres*).
- ☀ **L'Ecole des Huches François-Mitterrand élémentaire** : inchangé
- ☀ **L'Ecole Fontaine-aux-Jardins élémentaire** : inchangé

La Projection des travaux

Groupe scolaire les Aiguisons : 3,8 M€, incluant travaux, études et frais annexes :

- ☀ Rénovation thermique du restaurant scolaire et du pavillon de la Maison des Associations, retournant à son usage scolaire initial, avec 3 nouvelles salles
- ☀ Transformation en self-service du restaurant scolaire pour les élémentaires, assurant fluidité et confort acoustique, et respectant mieux les rythmes individuels des enfants
- ☀ Des améliorations de la cour d'école
- ☀ Sécurisation des accès à l'école

Groupe scolaire Les Huches François-Mitterrand : la programmation technique détaillée est en cours d'étude

- ☀ Rénovation thermique des 2 950 m² du site
- ☀ Extension pour le centre de loisirs
- ☀ Des améliorations de la cour d'école
- ☀ Réflexion sur les accès

Projection des baisses de consommations énergétiques attendues

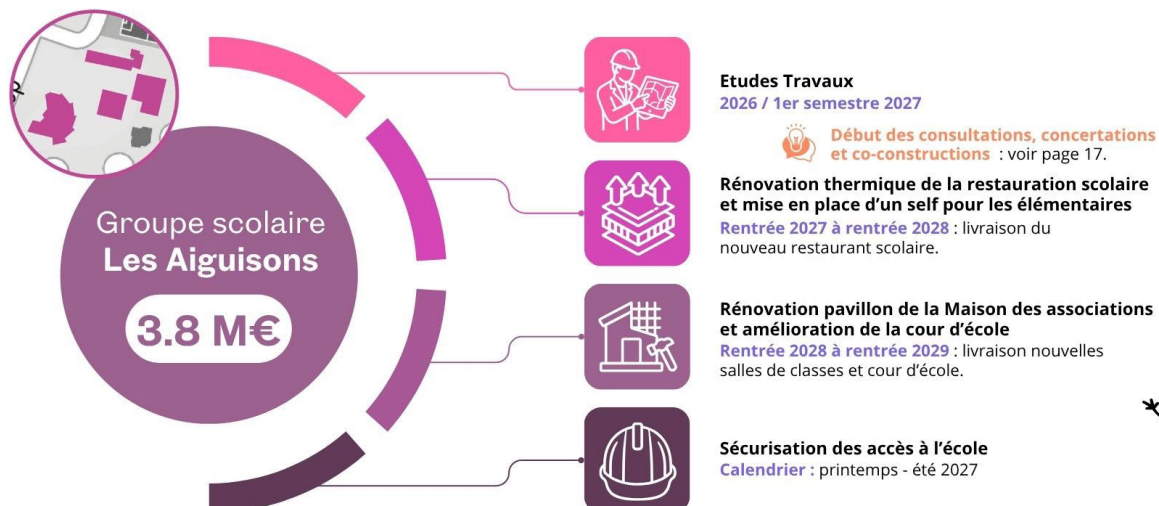
La baisse attendue des consommations énergétiques des écoles est **de 36% sur le site des Aiguisons et 36% également aux Huches tout en chauffant la nouvelle extension.**

Cela s'ajoute aux économies déjà réalisées ces dernières années grâce à une 1ère phase de rénovation du site des Aiguisons (-45% déjà réalisé) et des améliorations techniques aux Huches ayant permis 51% de baisse de consommation d'énergie.



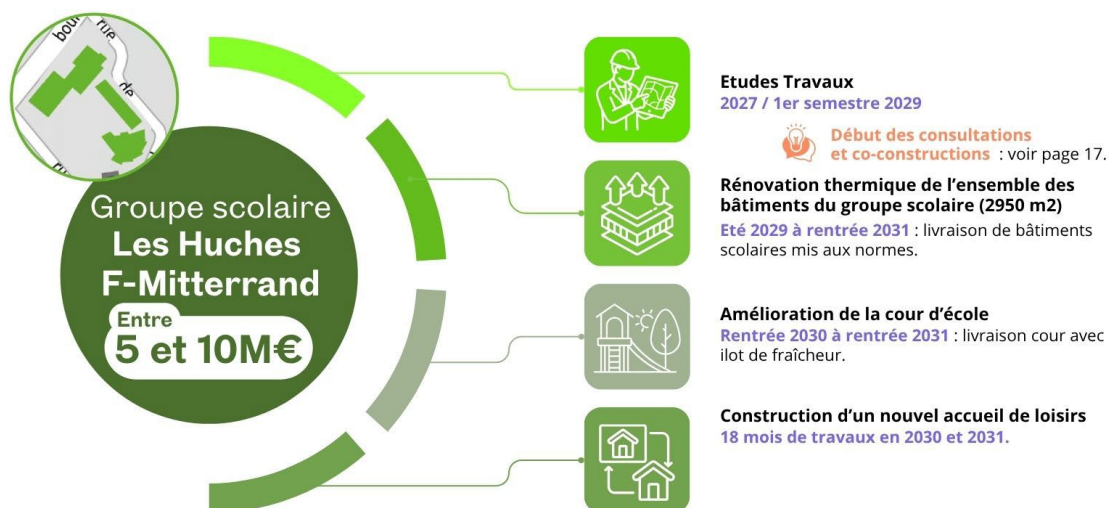
PROGRAMMATION TRAVAUX

D'importants aménagements seront conduits dans les groupes scolaires



PROGRAMMATION TRAVAUX

D'importants aménagements seront conduits dans les groupes scolaires



05. Concertation

La refonte des périmètres scolaires telle que décrite dans ce dossier, a été présentée au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale. Elle sera partagée avec les conseils d'école et les parents d'élèves. Le vote des élus en Conseil municipal devra entériner la réforme.

La Ville souhaite accompagner cette réforme en travaillant avec les parents d'élèves et la communauté éducative sur des sujets du quotidien : l'accès aux écoles, les cheminements piétons et de mobilités douces et leur sécurisation. Puis dans un second temps sur les travaux d'amélioration des groupes scolaires les *Aiguisons* et les *Huches François-Mitterrand*.

Ateliers sur la réforme des périmètres scolaires :

Trois ateliers de concertation auront lieu au cours des mois de novembre et décembre 2026.

- ☀ Atelier 1 : Poser les bases de travail, présentation et réflexions
- ☀ Atelier 2 : Les trajets, les moyens de déplacement possibles
- ☀ Atelier 3 : La sécurisation des trajets et les stationnements
- ☀ Le bilan de la concertation est prévu pour la fin du mois de janvier.

Ateliers sur les travaux :

Pour les Aiguisons :

- ☀ **Décembre 2026 / février 2027 :**
 - ☀ Consultation sur les usages des espaces extérieurs avec les élèves et les enseignants (cours de récréation et entrée/sortie de l'école)
 - ☀ Co-construction des usages des bâtiments avec l'équipe enseignante et les services de la Ville.
- ☀ **Avril / mai 2027 :** groupe de travail enseignants, parents d'élèves et habitants concernés pour « la rue aux enfants »
- ☀ **Mai / juin 2027 :** réunion publique bilan de la consultation sur les usages et sur la « rue aux enfants »
- ☀ **Hiver 2028 :** concertation enseignants et élèves pour la future cour de récréation

Pour les Huches François-Mitterrand :

- ☀ **2^e semestre 2027 :**
Consultation sur les usages des espaces extérieurs avec les élèves et les enseignants (cours de récréation et entrée/sortie de l'école)
- ☀ **1^{er} semestre 2028 :**
Groupe de travail enseignants, parents d'élèves et habitants concernés pour « la rue aux enfants »
- ☀ **Mai / juin 2028 :** réunion publique bilan de la consultation sur les usages et sur la « rue aux enfants »
- ☀ **1^{er} semestre 2030 :** co-construction des aménagements extérieurs

Concertation numérique

La consultation numérique sera lancée dès le 14 octobre 2026 via le site [quetigny.fr](https://www.quetigny.fr)

Une page de la rubrique « participation citoyenne » sera dédiée à la réforme des périmètres scolaires avec les mises en ligne :

-  Du dossier de presse,
-  Des présentations et suivis des différents ateliers de consultation / concertation autour des trajets, mobilités douces et leur sécurisation mais aussi autour des travaux d'aménagements à venir des groupes scolaires des *Aiguisons* et *Huches François-Mitterrand*,
-  D'une FAQ (foire aux questions)
-  D'un formulaire pour exprimer les questionnements et les observations constructives des usagers de l'école.

Les remontées seront traitées par le service « participation citoyenne », en lien avec le service « action éducative » et les élus.

Rendez-vous sur [quetigny.fr](https://www.quetigny.fr) ► <https://www.quetigny.fr/reforme-des-perimetres-scolaires>

06. Préparer la rentrée 2027/2028

Le changement d'école est une étape importante dans la vie des enfants, mais aussi pour leurs parents. Afin que cette transition se déroule dans les meilleures conditions, les familles seront accompagnées à chaque étape, avec une attention particulière portée aux besoins de chacun.

Un accompagnement pour les démarches d'inscription en Avril/Mai 2027 Service affaires scolaires et service enfance jeunesse

Les familles ne seront pas seules face aux différentes démarches administratives. Un accompagnement sera mis en place pour faciliter l'inscription scolaire, mais également les démarches liées à la restauration scolaire et aux accueils du matin et du soir. Des informations claires et pratiques seront communiquées afin que chaque famille puisse effectuer ses démarches simplement et dans les délais.

Découvrir sa nouvelle école : Mai/Juin 2027

Des visites seront proposées aux familles afin de permettre aux parents et aux enfants de découvrir les locaux, les espaces de vie, les équipes et le fonctionnement des établissements.

Ces temps de découverte permettront à chacun de se familiariser progressivement avec son nouvel environnement et d'aborder la rentrée scolaire 2027 sereinement. L'équipe éducative (enseignants, animateurs périscolaires, agents de restauration...) sera également associée à cette démarche.

Une attention portée à chaque situation

Nous savons que chaque famille peut avoir des questions ou des besoins particuliers. Des interlocuteurs (service « affaires scolaires » et service « enfance jeunesse ») seront disponibles pour répondre aux questions, expliquer les différentes étapes et accompagner les familles qui en auront besoin.

Notre objectif est simple : faire de cette transition une étape préparée, progressive et sereine, afin que les enfants puissent découvrir leur nouvelle école dans les meilleures conditions et que leurs parents puissent avancer avec confiance. Les équipes restent pleinement mobilisées pour accompagner les familles et veiller à ce que personne ne soit laissé seul face au changement.

07. FAQ

Pourquoi regrouper les écoles ?

La décision de faire évoluer les périmètres scolaires et de regrouper une école maternelle et une école élémentaire répond à une évolution durable de la démographie de la commune et à la baisse des effectifs scolaires observée depuis plusieurs années.

Le nombre d'enfants scolarisés diminue et les projections démographiques confirment cette tendance pour les prochaines années. Cette situation conduit progressivement à une diminution du nombre de classes nécessaires à l'échelle de la commune.

Dans ce contexte, maintenir le même nombre de groupes scolaires conduirait à disperser davantage les élèves, avec des écoles qui fonctionnaient avec des effectifs très faibles et des locaux partiellement occupés.

La réorganisation vise donc à adapter le patrimoine scolaire à la réalité démographique, tout en permettant de concentrer les moyens sur des écoles qui pourront accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Cette évolution permettra également d'engager d'importants travaux de rénovation thermique dans deux groupes scolaires à partir de 2027, afin d'améliorer le confort des enfants et des personnels, de réduire les consommations énergétiques et d'adapter les bâtiments aux effets du changement climatique.

Pourquoi faire le choix de l'école des Cèdres et de Nelson-Mandela ?

Le choix des deux écoles concernées ne repose pas sur un seul critère.

La Commune a croisé plusieurs éléments : l'évolution des effectifs, les projections démographiques, la capacité d'accueil des différents groupes scolaires, l'état et les caractéristiques des bâtiments, leur potentiel d'évolution, les possibilités de réaffectation des locaux et l'organisation future des périmètres scolaires.

La volonté de la Municipalité est de conforter les groupes scolaires complets (maternelle et élémentaire) pour rapprocher les fratries.

Les 3 groupes scolaires conservés se situent dans des quartiers à plus fortes densités d'enfants et permettent des trajets plus courts pour les écoliers.

Enfin, les possibilités d'amélioration thermique et les capacités d'accueil sont plus importantes dans les 3 groupes scolaires conservés.

Pourquoi maintenant ?

Parce que la baisse des effectifs n'est plus une hypothèse : elle est déjà engagée et les projections indiquent qu'elle va se poursuivre.

Attendre plusieurs années aurait conduit à prendre des décisions dans l'urgence, avec un risque d'adapter les écoles après une nouvelle baisse importante des effectifs et de nouvelles fermetures de classe par l'Éducation Nationale.

La Commune fait au contraire le choix d'anticiper afin de pouvoir organiser progressivement les nouvelles sectorisations, accompagner les familles, préparer les travaux et envisager un nouveau projet pour les bâtiments concernés.

Par ailleurs, le changement climatique et la canicule de l'été, conduisent la ville à démarrer des travaux ambitieux de rénovation thermique afin d'améliorer rapidement le confort des écoliers et de la communauté éducative et baisser les consommations de chauffage de bâtiments.

Où ira mon enfant ?

- ☀ Si votre enfant était scolarisé à l'école des *Cèdres* il ira à la rentrée 2027 à l'école élémentaire *Les Aiguisons*
- ☀ Si votre enfant devait entrer à l'école des *Cèdres* il ira à la rentrée 2027 à l'école élémentaire *Les Aiguisons*
- ☀ Si votre enfant était scolarisé à l'école *Nelson-Mandela* il ira à la rentrée 2027 à l'école maternelle *Les Aiguisons* ou *Les Huches François-Mitterrand* selon votre lieu de domicile (voir carte des périmètres scolaires 2027 p.12-13 et rue par rue p.28)
- ☀ Si votre enfant devait entrer à l'école *Nelson-Mandela* il ira à la rentrée 2027 à l'école maternelle *Les Aiguisons* ou *Les Huches François-Mitterrand* selon votre lieu de domicile (voir carte des périmètres scolaires 2027 p.12-13 et rue par rue p.28)
- ☀ Si votre enfant était scolarisé aux *Aiguisons*, aux *Huches François-Mitterrand* ou à *Fontaine-aux-Jardins*, il n'y aura pas de modification

Consultez la nouvelle carte scolaire avec visibilité sur chaque rue p.12-13 et en annexes p.28

Combien d'enfants sont concernés par ces changements de périmètres ?

12 enfants de maternelle et 53 enfants en élémentaire rejoindront le groupe scolaire *Les Aiguisons*. 28 enfants de maternelle de *Mandela* rejoindront quant à eux l'école maternelle des *Huches François-Mitterrand*, école d'affectation en élémentaire avant la réforme.

Les 3 groupes scolaires et les classes seront-ils surchargés ?

Le groupe scolaire *Les Aiguisons* accueillera :

- ☀ Maternelles : 5 classes, 2 dortoirs, 1 salle de motricité, 1 salle de périscolaire et des bureaux
- ☀ Élémentaires : 7 classes, 2 salles d'activités, le RASED, 1 classe ULIS et des bureaux
- ☀ 1 grand restaurant scolaire qui évoluera en self pour les élémentaires pour la rentrée 2028.

Le groupe scolaire aura une capacité d'accueil de 300 élèves (pour 274 élèves - ULIS compris - à la rentrée 2027).

Ces évolutions seront rendues possibles par des travaux de réaffectation de la Maison des Associations au sein du groupe scolaire. Les travaux seront réalisés durant l'année 2028/2029

Période transitoire durant les travaux 2027/2029 :

La restauration scolaire sera installée dans l'actuelle Maison des Associations. Des locaux provisoires permettront d'anticiper dès à présent l'augmentation de la capacité du site, avant la finalisation des travaux et la réintégration de la Maison des Associations au sein de l'école.

Le groupe scolaire Les Huches François-Mitterrand accueillera :

- ☀ Maternelles : 4 classes, 1 dortoir, 1 dortoir/1 salle de motricité et de périscolaire, des bureaux
- ☀ Elémentaires : 7 classes, 4 salles partagées, le RASED, des bureaux
- ☀ Agrandissement du restaurant scolaire en self pour les élémentaires
- ☀ La création d'un centre de loisirs en centralité

Le groupe scolaire aura une capacité d'accueil de 300 élèves (pour 198 élèves à la rentrée 2027).

Période transitoire :

des locaux provisoires permettront dès 2027 d'augmenter la capacité d'accueil du restaurant scolaire avant les travaux.

Le groupe scolaire Fontaine-aux-Jardins :

Son restaurant scolaire évoluera en self pour les élémentaires à la rentrée 2027. Les travaux de rénovations thermiques de l'école interviendront sous le prochain mandat.

La Ville portera une attention particulière auprès de l'Éducation Nationale pour éviter des fermetures de classes.

Les fratries seront-elles maintenues ?

Oui. Le renforcement des groupes scolaires complets permettra de réunir les fratries. Le service « action éducative » de la Ville accompagnera les cas particuliers.

Les trajets seront-ils beaucoup plus longs ?

L'objectif de la nouvelle sectorisation est de construire des périmètres cohérents et de maîtriser les temps de déplacement. Les temps de trajets seront optimisés.

La Commune étudiera précisément les cheminements piétons, cyclables, les traversées de voirie, les points de stationnement et les conditions d'accès aux écoles.

Ces questions seront également soumises à la concertation avec les parents d'élèves.

Pourquoi ne pas simplement conserver les écoles avec moins d'élèves ?

Ce serait prendre le risque de maintenir une école avec seulement 1 classe à terme, au regard de la projection des effectifs.

Sans cette réforme l'école des *Cèdres* accueillera, à la rentrée 2027, 54 élèves, soit 18 élèves par classe. Ce qui pourrait justifier une fermeture de classe par l'Éducation Nationale. L'école fonctionnerait avec seulement 2 classes de 3 niveaux.

Sans cette réforme, l'école des *Nelson-Mandela* accueillera 40 élèves soit 20 élèves par classe.

De plus, conserver tous les sites malgré la baisse démographique aurait un coût en fonctionnement et en entretien, mais surtout cela limiterait la capacité de la Commune à investir dans les écoles qui continueront d'accueillir les enfants.

Le choix proposé consiste à adapter le nombre de sites scolaires aux besoins futurs pour pouvoir investir davantage dans les écoles conservées.

C'est notamment le sens des travaux de rénovation thermique prévus à partir de 2027 dans les trois groupes scolaires restants.

Les enseignants vont-ils changer ?

La réorganisation des écoles peut avoir des conséquences sur la répartition des équipes, mais les décisions concernant les postes et les affectations des enseignants relèvent de l'Éducation Nationale.

La Commune travaillera avec les services de l'Éducation Nationale afin que la transition puisse être préparée dans les meilleures conditions.

L'objectif de cette anticipation est de donner aux équipes pédagogiques et aux familles suffisamment de visibilité sur l'organisation des écoles avant la mise en œuvre de la nouvelle sectorisation.

Les ATSEM restent-elles ?

Oui, 0,8 ATSEM/ classe contre une moyenne nationale de 0,5/classe.

Le restaurant scolaire sera-t-il maintenu ?

Le service de restauration scolaire sera maintenu pour les enfants accueillis dans les écoles concernées par la nouvelle organisation.

Les modalités pratiques — capacité des restaurants, nombre de services, organisation des repas et conditions d'accueil — seront adaptées aux futurs effectifs de chaque groupe scolaire.

Le restaurant scolaire des *Huches François-Mitterrand* a déjà été transformé en self pour les élèves des élémentaires permettant une plus grande fluidité.

Le restaurant des *Aiguisons* sera rénové et transformé en self pour les élèves des élémentaires durant l'année 2027/2028.

Le périscolaire va-t-il évoluer ?

Après les travaux, l'école des *Aiguisons* disposera de 2 salles de périscolaires/animations.

Durant la durée des travaux, les salles de périscolaires seront partagées avec d'autres salles d'animations.

Les travaux aux *Huches François-Mitterrand* sont en cours de programmation technique ainsi que l'extension du nouveau centre de loisirs.

L'inscription et les horaires demeurent inchangés.

Les cours d'écoles vont-elles être végétalisées ?

De larges concertations avec les parents d'élèves, les écoliers et la communauté éducative vont être lancées sur les travaux des *Aiguïsons* et des *Huches François-Mitterrand*. Le réaménagement des cours d'écoles sera un point important soumis à ces concertations.

Les ateliers se dérouleront en deux phases pour les deux groupes scolaires.

Pour l'école des *Aiguïsons* :

-  1ère phase entre décembre 2026 et mai 2027
-  2ème phase à l'hiver 2028

Pour l'école des « *Huches François-Mitterrand* » :

-  1ère phase entre octobre 2027 et février 2028
-  2ème phase entre octobre 2029 et mars 2030

Que vont devenir les deux écoles des Cèdres et de Nelson-Mandela ?

La Commune souhaite donner une nouvelle vie aux sites concernés, en fonction des besoins du territoire.

Pour ces deux écoles, plusieurs pistes pourront être étudiées : équipement public, accueil de services municipaux ou publics, locaux associatifs, activités à destination des habitants ou autres usages répondant aux besoins des quartiers.

La Commune souhaite associer les acteurs locaux à cette réflexion sur le devenir du site.

La Ville conservera la propriété des deux bâtiments.

Les parents seront-ils concertés ?

La décision d'évolution des périmètres scolaires s'inscrit dans un cadre global porté par la Municipalité en lien avec l'Éducation Nationale, mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre feront l'objet d'une concertation avec les familles et les acteurs concernés.

La Commune proposera en novembre et décembre 2026 des ateliers avec les parents d'élèves sur des sujets très concrets :

-  la sécurité aux abords des écoles
-  les cheminements piétons
-  les déplacements à vélo et les mobilités douces
-  le stationnement et les déposes-minute
-  l'organisation des entrées et sorties d'école
-  les éventuelles difficultés liées aux nouveaux trajets

L'objectif est de travailler ensemble les conditions de réussite de la nouvelle organisation, même si le principe général de la réorganisation est arrêté.

Est-ce que cette réorganisation est avant tout une mesure d'économie ?

La réorganisation répond d'abord à une évolution durable des besoins scolaires de la commune.

La baisse des effectifs conduit nécessairement à faire évoluer le nombre et la capacité des sites scolaires. Cette adaptation permet également de concentrer les investissements sur les écoles qui accueilleront durablement les enfants.

La commune fait ainsi le choix de faire évoluer son patrimoine plutôt que de maintenir à l'identique une organisation devenue progressivement surdimensionnée.

Les moyens ainsi mobilisés doivent permettre d'améliorer les conditions d'accueil, d'engager les rénovations thermiques nécessaires et de développer de nouveaux équipements et services répondant aux besoins des habitants.

Les économies identifiables concerneront les dépenses d'énergies, le fonctionnement de la restauration scolaire et du périscolaire regroupés sur les 3 sites. Le ménage des locaux ainsi que l'entretien courant sera optimisé.

Quand la nouvelle organisation entrera-t-elle en vigueur ?

Rentrée 2027 : regroupement des établissements scolaires et mise en œuvre de la nouvelle organisation scolaire. Début des travaux de rénovation thermique de l'école des « Aiguisons ».

À partir de 2027 : transformation progressive des bâtiments libérés (Cèdres et Mandela) et déploiement des nouveaux usages.

Rentrée 2029 : fin des travaux aux « Aiguisons ».

2029/2031 : travaux de rénovation thermique de l'école « Les Huches François-Mitterrand » et création du Centre de Loisirs.

Rentrée 2031 : fin des travaux **aux Huches-François-Mitterrand**.

CONCLUSION

DES EFFECTIFS MIEUX EQUILIBRES

Les élèves seront mieux répartis entre les trois groupes scolaires.

- ➔ Préserver le nombre de classes à l'échelle communale
- ➔ Pas d'augmentation prévue des effectifs par classe
- ➔ Des écoles moins dispersées et plus pérennes



LES FRATRIES REUNIES

Des écoles maternelles et élémentaires regroupées dans les mêmes groupes scolaires.

- ➔ Frères et sœurs dans le même établissement
- ➔ Des parcours scolaires plus simples pour les familles
- ➔ Moins de déplacements entre plusieurs écoles

DES ECOLES PLUS SOLIDES

Des équipes et des moyens davantage regroupés.

- ➔ Des directions bénéficiant de meilleures conditions de décharge scolaire
- ➔ Opportunité pour développer les projets éducatifs
- ➔ Mutualisation des espaces et des équipements



DES ECOLES PLUS CONFORTABLES ET PLUS SOBRES

Concentrer les investissements pour transformer les écoles conservées.

- Meilleur confort en été comme en hiver
- Réduction des consommations d'énergie
- Adaptation au changement climatique



DES TRAJETS PENSES ET SECURISES

Des périmètres scolaires construits autour des mobilités du quotidien

- Optimisation des temps de trajet
- Cheminements piétons et cyclables adaptés
- Sécurisation des abords des écoles

PLUS DE SERVICES POUR LES ENFANTS

Des espaces périscolaires et extrascolaires mieux adaptés.

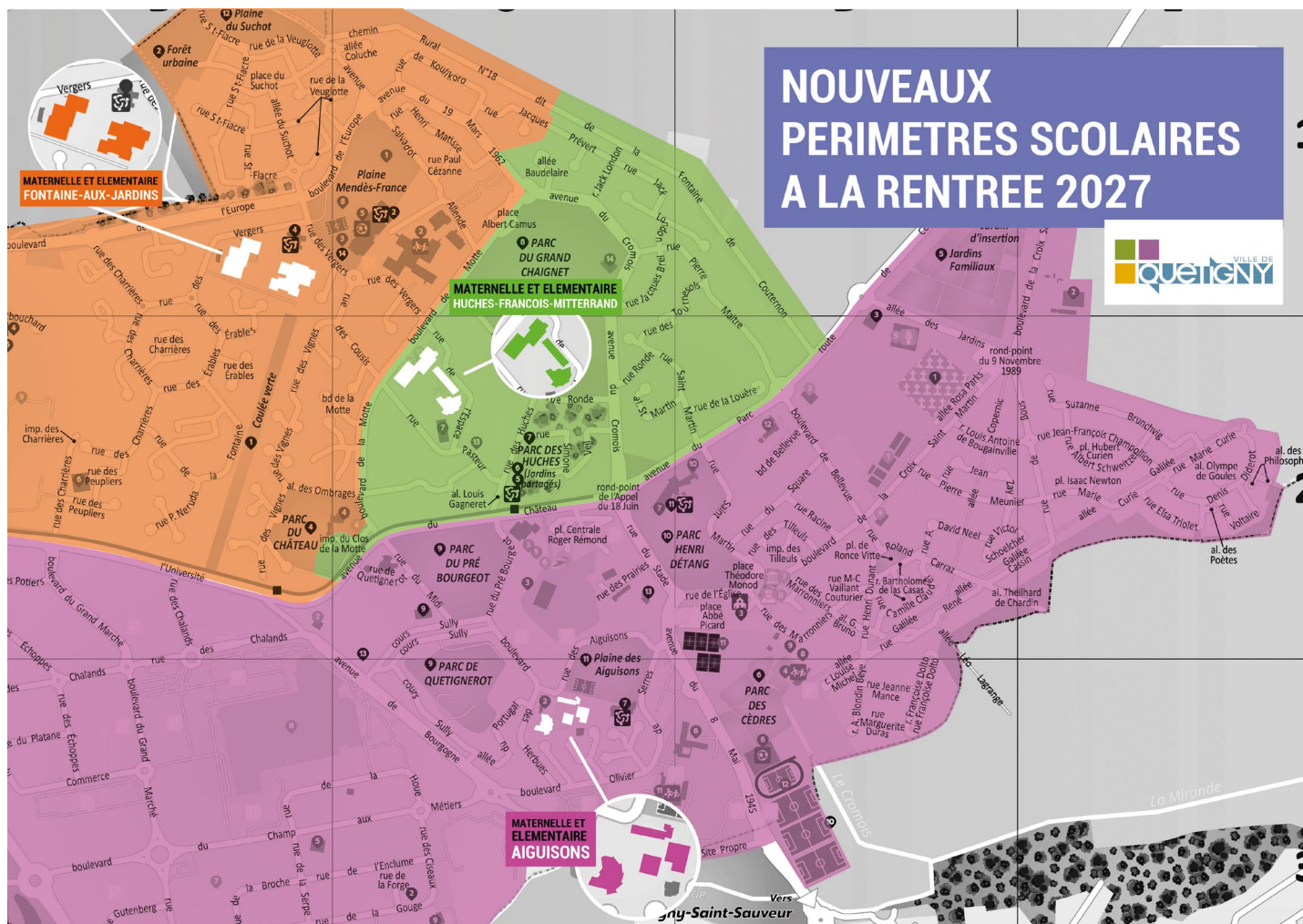
- Création de 3 salles périscolaires/animations aux Aiguisons
- Transformation des restaurants scolaires en self
- Création d'un centre de loisirs 3-11 ans aux Huches
- Des espaces mieux adaptés aux différents âges



Adapter notre réseau scolaire aujourd'hui,
c'est nous donner les moyens de préserver
une école publique de qualité demain

ANNEXE :

LE DETAIL DE LA NOUVELLE CARTE SCOLAIRE A LA RENTREE 2027 RUE PAR RUE



Pour connaître l'école dont dépend votre enfant ...

Vous habitez...

Votre groupe scolaire est...

Quartiers d'habitation

ALLEE BAUDELAIRE	Les Huches - François MITTERRAND
ALLEE COLUCHE	Fontaine-aux-Jardins
ALLEE DES JARDINS	Les Aiguisons
ALLEE DES OMBRAGES	Fontaine-aux-Jardins
ALLEE DES PHILOSOPHES	Les Aiguisons
ALLEE DES POETES	Les Aiguisons
ALLEE DU PORTUGAL	Les Aiguisons
ALLEE DU SUCHOT	Fontaine-aux-Jardins
ALLEE GIORDANNO BRUNO	Les Aiguisons
ALLEE LEO LAGRANGE	Les Aiguisons
ALLEE OLYMPE DE GOUGES	Les Aiguisons
ALLEE ROSA PARKS	Les Aiguisons
ALLEE SAINT MARTIN	Les Huches - François MITTERRAND
ALLEE THEILHARD de CHARDIN	Les Aiguisons
AVENUE DE BOURGOGNE	Les Aiguisons
AVENUE DU 19 MARS 1962 N° impairs : à partir du n°9, N° pairs : à partir du n°10.	Fontaine-aux-Jardins
AVENUE DU 19 MARS 1962 N° impairs : jusqu'au n°7, N° pairs : jusqu'au n°8bis.	Les Huches - François MITTERRAND
AVENUE DU 8 MAI 1945	Les Aiguisons
AVENUE DU CHÂTEAU (numéros impairs)	Les Aiguisons
AVENUE DU CHÂTEAU (numéros pairs)	Les Huches - François MITTERRAND
AVENUE DU CROMOIS	Les Huches - François MITTERRAND
AVENUE DU PARC (numéros impairs)	Les Huches - François MITTERRAND
AVENUE DU PARC (numéros pairs)	Les Aiguisons
AVENUE DU STADE	Les Aiguisons
AVENUE SALVADOR ALLENDE	Fontaine-aux-Jardins
BOULEVARD DE BELLEVUE	Les Aiguisons
BOULEVARD DE LA CROIX ST MARTIN	Les Aiguisons
BOULEVARD DE LA MOTTE (numéros impairs)	Fontaine-aux-Jardins
BOULEVARD DE LA MOTTE (numéros pairs)	Les Huches - François MITTERRAND
BOULEVARD DE L'EUROPE	Fontaine-aux-Jardins
BOULEVARD DES HERBUES	Les Aiguisons
BOULEVARD OLIVIER DE SERRES	Les Aiguisons
COURS SULLY	Les Aiguisons
IMPASSE DES TILLEULS	Les Aiguisons
IMPASSE DU CLOS DE LA MOTTE	Fontaine-aux-Jardins
PLACE ALBERT CAMUS (numéros impairs)	Fontaine-aux-Jardins
PLACE ALBERT CAMUS (numéros pairs)	Les Huches - François MITTERRAND

Vous habitez...

Votre groupe scolaire est...

PLACE CENTRALE ROGER-REMOND	Les Aiguisons
PLACE DE RONCE VITTE	Les Aiguisons
PLACE DU SUCHOT	Fontaine-aux-Jardins
PLACE HUBERT CURIEN	Les Aiguisons
PLACE ISAAC NEWTON	Les Aiguisons
ROND POINT DU 9 NOVEMBRE 1989	Les Aiguisons
RUE ALEXANDRA DAVID NEEL	Les Aiguisons
RUE ALIOUNE BLONDIN BEYE	Les Aiguisons
RUE BARTOLOME DE LAS CASAS	Les Aiguisons
RUE CAMILLE CLAUDEL	Les Aiguisons
RUE DE BOUS	Les Aiguisons
RUE DE KOULIKORO	Fontaine-aux-Jardins
RUE DE LA FONTAINE	Fontaine-aux-Jardins
RUE DE LA LOUERE	Les Huches - François MITTERRAND
RUE DE LA VEUGLOTTE	Fontaine-aux-Jardins
RUE DE QUETIGNEROT	Les Aiguisons
RUE DENIS DIDEROT	Les Aiguisons
RUE DES AIGUIONS	Les Aiguisons
RUE DES CHARRIERES	Fontaine-aux-Jardins
RUE DES COUSIS	Fontaine-aux-Jardins
RUE DES ERABLES	Fontaine-aux-Jardins
RUE DES HUCHES	Les Huches - François MITTERRAND
RUE DES MARRONNIERS	Les Aiguisons
RUE DES PEUPLIERS	Fontaine-aux-Jardins
RUE DES PRAIRIES	Les Aiguisons
RUE DES TILLEULS	Les Aiguisons
RUE DES TOURNESOLS	Les Huches - François MITTERRAND
RUE DES VERGERS	Fontaine-aux-Jardins
RUE DES VIGNES	Fontaine-aux-Jardins
RUE DU DOCTEUR ALBERT SCHWEITZER	Les Aiguisons
RUE DU MIDI	Les Aiguisons
RUE DU PRE BOURGEOT	Les Aiguisons
RUE DU SQUARE	Les Aiguisons
RUE ELSA TRIOLET	Les Aiguisons
RUE FRANCOISE DOLTO	Les Aiguisons
RUE HENRI DUNAND	Les Aiguisons
RUE HENRI MATISSE	Fontaine-aux-Jardins
RUE JACK LONDON	Les Huches - François MITTERRAND
RUE JACQUES BREL	Les Huches - François MITTERRAND
RUE JACQUES PREVERT N° impairs : à partir du n°21, N° pairs : à partir du n°14.	Fontaine-aux-Jardins
RUE JACQUES PREVERT N° impairs : jusqu'au n°19, N° pairs : jusqu'au n°12.	Les Huches - François MITTERRAND
RUE JEAN FRANCOIS CHAMPOLLION	Les Aiguisons
RUE JEAN ZAY	Les Aiguisons
RUE JEANNE MANSE	Les Aiguisons

Vous habitez...

Votre groupe scolaire est...

RUE Louis Antoine DE BOUGAINVILLE	Les Aiguisons
RUE LOUISE MICHEL	Les Aiguisons
RUE M.C. VAILLANT COUTURIER	Les Aiguisons
RUE MARGUERITE DURAS	Les Aiguisons
RUE MARIE CURIE (entière)	Les Aiguisons
RUE PABLO NERUDA	Fontaine-aux-Jardins
RUE PASTEUR	Les Huches - François MITTERRAND
RUE PAUL CESANNE	Fontaine-aux-Jardins
RUE PIERRE MAITRE	Les Huches - François MITTERRAND
RUE PIERRE MEUNIER (entière)	Les Aiguisons
RUE RACINE	Les Aiguisons
RUE RENE CASSIN	Les Aiguisons
RUE ROLAND CARRAZ	Les Aiguisons
RUE RONDE	Les Huches - François MITTERRAND
RUE SAINT MARTIN (à partir des n°13 et 14)	Les Huches - François MITTERRAND
RUE SAINT MARTIN (jusqu'aux n°11 et 12)	Les Aiguisons
RUE SAINT-FIACRE	Fontaine-aux-Jardins
RUE SIMONE VEIL	Les Huches - François MITTERRAND
RUE SUZANNE BRUNSCHVIG	Les Aiguisons
RUE VICTOR SCHOELCHER	Les Aiguisons
RUE VOLTAIRE	Les Aiguisons

Zone commerciale

IMPASSE CHAMPEAU	Fontaine-aux-Jardins
IMPASSE DE MONTBOUCHARD	Fontaine-aux-Jardins
IMPASSE DES BOUSSENOTS	Fontaine-aux-Jardins
IMPASSE DES CHARRIERES	Fontaine-aux-Jardins
RUE DES CHALANDS	Les Aiguisons
RUE DES ECHOPPES	Les Aiguisons
RUE DU CAP VERT	Les Aiguisons
RUE DU COMMERCE	Les Aiguisons
RUE DU PLATANE	Les Aiguisons

Zone artisanale

ALLEE GUTENBERG	Les Aiguisons
BD DU CHAMP AUX METIERS	Les Aiguisons
RUE DE LA BROCHE	Les Aiguisons
RUE DE LA FORGE	Les Aiguisons
RUE DE LA GOUGE	Les Aiguisons
RUE DE LA HOUE	Les Aiguisons
RUE DE LA SERPE	Les Aiguisons
RUE DE L'ENCLUME	Les Aiguisons
RUE DES ARTISANS	Les Aiguisons

CONTACT :

MAIRIE DE QUETIGNY

03 80 48 28 30

Courriel: cabinet-maire@quetigny.fr

Formulaire pour expressions questionnements et observations :

quetigny.fr ► <https://www.quetigny.fr/reforme-des-perimetres-scolaires>